

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communautaire

Du 7 septembre 2017

L'ordre du jour est le suivant :

Environnement :

- **2017-136** - Contrat de maintenance d'éclairage publique – avenant de prolongation
- **2017-137** - Travaux d'éclairage publique – TEPCV – Avenants aux marchés

Développement Economique :

- **2017-138** - Zone d'activités – Prix de cession de terrain

Aménagement du Territoire :

- **2017-139** – Création d'une piste cyclable sur les berges de la Marne au Rhin : liaison Hertzling - Hesse

Divers

Réunion du Conseil de Communauté en date du 7 septembre 2017 à FENETRANGE

Sous la Présidence de Monsieur Roland KLEIN, se sont réunis :

Délégués titulaires : Alain PIERSON , Marie-Paule BAZIN, Thierry DUVAL, Claude ERHARD, Pascal MARTIN, Franck KLEIN, Jean-Pierre MATZ, Antoine LITTNER, Benoît PIATKOWSKI, Dominique MARCHAL, Robert RUDEAU, André DEMANGE, Roland ASSEL, Brigitte HELLUY, Daniel BERGER, Pascal KLEIN, Christine HERZOG, Gérard FLEURENCE, Jean-Marc MAZERAND, Jean-Louis NISSE, Jean-Jacques REIBEL, Gérard FIXARIS, Bernard GERMAIN, Jacky WEBER, Jean-Marc WAGENHEIM, Jean-Pierre JULLY, Marie-Rose APPEL, Jean-Luc HUBER, Jean-Paul LEROY, Zénon MIZIULA, Claude VOURIOT, Gérard MICHEL, Didier KLEIN, Jean-Luc CHAIGNEAU, Ernest HOLTZCHERER, Gérard KELLE, Denis LOUTRE, Martine FROELICHER, Laurent JACQUOT, Bernard WEINLING, Roland GILLIOT, Richard ROOS, Francis MATHIS, Louiza BOUDHANE, Camille ZIEGER, Philippe SORNETTE, Jean-Yves SCHAFF, Sandrine WARNERY, Patrick LUDWIG, Marie-Catherine RHODE-PELTE, Rémy BIER, Sébastien HORNSPERGER, Francis BAUMANN, Gilbert KERN, Bruno KRAUSE, Bernard SCHLEISS, Maurice PELLETREAU

Délégués titulaires excusés : Emmanuel RIEHL, Damien KREMP, Alain GENIN, Martine PELTRE, Francine BAGARD, Roger UNTERNEHR, Eric KRUGER, Roger AUGUSTIN, Marie-Thérèse GARREAU, Sylvie SCHITTLY, Robert SCHUTZ, Florian GAUTHIER, Serge HICK, Antoine SCHOTT, Antoine CHABOT, Francis BECK, Serge DOSCH, Didier GEORGES, Franck BECKER, Francis BAZIN, Bernard SIMON, Liberta HENRY, Norbert MANGIN, Clément BOUDINET, Gérard DERLER, Fabienne DEMESSE, Yves TUSCH, Jean-Luc RONDOT, Karine COLLINGRO, Alain MARTY, Bernadette PANIZZI, Chantal FREUND, Jean-Charles THIS, Monique PIERRARD, Jean-Marc WEBER, Sylvie FRANTZ, Patricia PAROT, Jean-Luc LAUER, Virginie FAURE, Fabien DI FILIPPO, Annie CANFEUR, Laurent MOORS, Jean-Michel SASSO, Nurten BERBER-TUNCER, Gilbert BURGER, André KRUMMENACKER, Michel ANDRE, Pascal ROHMER, Jean Michel SCHIBY

Délégués suppléants : Laurent MERCY, Francis BRENNER, Daniel BAUMGARTEN, Jean-Jacques UNTEREINER, Christophe HEITZMANN

Pouvoirs : Emmanuel RIEHL à Jacky WEBER, Michel ANDRE à Roland KLEIN, Fabien Di Filippo à Roland KLEIN, Laurent MOORS à Camille ZIEGER, Bernadette PANIZZI à Louiza BOUDHANE, Chantal FREUND à Sandrine WARNERY, Virginie FAURE à Camille ZIEGER, Annie CANFEUR à Sandrine WARNERY, Francis BECK à Antoine LITTNER, Yves TUSCH à Denis LOUTRE, Liberta HENRY à Jean-Pierre JULLY, Robert SCHUTZ à Laurent JACQUOT, Marie-Thérèse GARREAU à Franck KLEIN, Fabienne DEMESSE à Martine FROELICHER

Secrétaire de séance : Franck KLEIN

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Franck KLEIN est désigné Secrétaire de séance.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2017-136 - AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE L'EX CC2S – ENTREPRISE LAPLACE – PROLONGATION DE 4 MOIS

Le Président rappelle que la CC2S avait la compétence « maintenance de l'éclairage public » et qu'à ce titre, un marché avait été passé avec la société Laplace pour assurer les interventions. Il s'agit d'un marché à bons de commandes d'une durée de 4 ans, dont l'échéance est le 31/08/2017.

Compte tenu, d'une part, de la proposition de révision des statuts en cours d'approbation, qui prévoit le retour de cette compétence aux communes à compter du 01/01/2018, et d'autre part, du projet de création d'une centrale d'achats par la CCSMS à compter de cette même date, centrale qui pourrait proposer aux communes membres un marché de maintenance de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger le marché d'une durée de 4 mois, soit jusqu'au 31/12/2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Autorise** le Président à signer un avenant au marché public de maintenance de l'éclairage public sur le territoire de l'ex CC2S pour prolonger sa durée de 4 mois, soit jusqu'au 31/12/2017, sans que les autres éléments du marché ne soient modifiés.

Résultats du vote :

VOTANTS : 77	POUR : 77	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

2017-137 - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'OPERATION TEPCV

Le Président rappelle que dans le cadre du programme TEPCV, un groupement de commande a été constitué entre l'ex CCSMS et ses 28 communes membres pour la rénovation de l'éclairage public du territoire (mise en sécurité et remplacement de lampes énergivores par des LEDs). A cet effet, un marché de travaux décomposé en 2 lots a été attribué en début d'année, pour un montant de 1 041 913,88 € HT (montant inférieur à l'enveloppe estimative du marché).

Comme le prévoyait le règlement, ce montant avait été ajusté dès le 1^{er} mars par ordre de service à 1 117 910,88 € HT, suite à un réajustement des quantités des LEDs à poser, en accord avec les communes. Cela permettait d'optimiser l'enveloppe d'aide allouée dans le cadre du TEPCV.

Par la suite, durant les travaux de mise en sécurité, les entreprises ont détecté plusieurs cas, soit de travaux supplémentaires à réaliser, soit de travaux non nécessaires ou moins coûteux par rapport à ce qui était prévu. A ce titre, un avenant diminuant le lot n°1 de près de 40 000 € est à prévoir.

Compte tenu de cet avenant, il est possible d'optimiser l'enveloppe TEPCV (80 € des travaux éligibles avec un plafond à 880 000 €, soit une enveloppe de 1 100 000 € HT) en ajoutant des travaux de remplacement de lampes dans les communes. Cela engendrerait un avenant positif sur le lot n°2 de près de 30 000 €.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des montants des avenants :

	Montant HT notifié le 07/02/2017	Mise au point le 01/03/2017	Avenant au 07/09/2017	Nouveau montant HT
Lot 1 : Suppression d'anomalies électriques et mis en place d'horloges astronomiques				
Base :	175 236,20 €			175 236,20 €
Tranche complémentaire n°2 (travaux supplémentaires) :	192 573,81 €		-40 072,03 €	152 501,78 €
Sous total Lot 1	367 810,01 €		-40 072,03 €	327 737,98 €
Lot 2 : remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED				
Base + travaux complémentaires :	674 103,87 €	750 100,23 €	29 444,37 €	779 544,60 €
Total	1 041 913,88 €	1 117 910,24	-10 627,66 €	1 107 282,58 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- **D'autoriser** le Président à signer les avenants au marché public travaux de réhabilitation de l'éclairage public dans le cadre de l'opération TEPCV.

Résultats du vote :

VOTANTS : 77	POUR : 77	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2017-138 – TARIF DE CESSION DES TERRAINS DES ZONES D'ACTIVITES

La loi Notre du 7 août 2015 transfère l'ensemble de la compétence développement économique aux intercommunalités. Ainsi, les zones d'activités identifiées sur le territoire et comprenant des parcelles à céder sont transférées à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Afin de permettre la vente des dites parcelles et l'installation d'entreprises sur le territoire, il est nécessaire de fixer les tarifs de cession aux porteurs de projets économiques en fonction de leur situation géographique.

Les Membres du Bureau réunis en date du 24 août 2017 proposent les tarifs suivants :

Commune	Zones d'activités	Activités concernées/ Situation	Tarifs en € HT/m ²
Berthelming	Zone artisanale	Artisanat	7 € HT/m ²
Fenetrange	Zone artisanale	Artisanat	7 € HT/m ²
Sarrebourg	ARTI'SARRE Zone artisanale	Parcelles avec façades sur rue	25 € HT/m ²
		Parcelles sans façade sur rue	20 € HT/m ²
	Portes des Vosges (Tarif de base avant abaissement de prix = 29 € HT /m ²)	Industrie et artisanat	10 € HT/m ²
		Tertiaires et logistiques	15 € HT/m ²
Portes des Vosges	Commerce	45 € HT/m ²	
Reding	Zone d'activités des Horizons	Artisanat	12 € HT/m ²
		Commerce	20 € HT/m ²
Buhl - Lorraine	Ariane	Artisanat	6,86 € HT/m ²
	Ariane 2	Artisanat	12 € HT/m ²
		Commerce	20 € HT/m ²
Niderviller	Zone artisanale	Non précisé	12 € HT/m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs de cession de terrain ci-dessus exposés ;
- **DE CHARGER** le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente

Résultats du vote :

VOTANTS : 77	POUR : 77	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2017-139 – CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LES BERGES DE LA MARNE AU RHIN : LIAISON HERTZING - HESSE

La Communauté de Communes des 2 Sarres, en accord avec les Communautés de Communes du Pays des Etangs, de la Vallée de la Bièvre et de Sarrebourg Moselle Sud a mandaté MATEC, en 2016, pour la réalisation d'une étude sur l'aménagement du Canal de la Marne au Rhin afin de finaliser la liaison permettant aux cyclotouristes de parcourir l'Eurovéloroute.

Ce tronçon représente un enjeu important en matière de développement touristique.

Les intercommunalités aujourd'hui fusionnées, ce projet est intégré dans une démarche globale de programmation des investissements de la nouvelle Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

MATEC a divisé le projet en plusieurs « planches », correspondant aux anciens territoires et établi le coût total des travaux à 719 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Objet	Montant € HT	financeurs	Montant en €	%
Planche 1	72 000	Région Grand Est	161 056	20 %
Planche 2	110 000	Fonds européens	201 320	25 %
Planche 3 à 5	252 000	Etat (FSIL ou DETR)	281 750	35 %
Planche 6	65 000	CCSMS (fonds propres)	161 056	20%
Planche 7	142 000			
Planche 8	78 000			
Sous total travaux	719 000			
Frais divers : maîtrise d'œuvre, aléas (12 %)	86 280			
Total	805 280		805 280	100

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de la Région Grand Est, des Fonds Européens et de l'Etat,
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote :

VOTANTS : 77	POUR : 77	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

DIVERS

Le Président a fait lecture de la lettre de l'A.E.R.M. réceptionnée le 04/09/2017, l'informant des modalités sur les dossiers d'assainissement collectifs et non collectifs. Une copie de ce courrier sera transmise à chaque commune.

La présente séance est levée par le Président à 21 h 30.